

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt huit septembre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21/09/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHE, Gérard BARRAUD, Martine TANDEAU de MARSAC, François ENGELIBERT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Alain FAUCHER, Dominique DUNAUD, Michelle MONDIT, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 121 : VOIRIE – VIC 29 – PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2010-087 approuvant la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité

Vu la délibération 2011-093 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a :

- ✓ Approuvé par délibération 2010-087 la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité
- ✓ Approuvé par délibération 2011-093 la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président expose que, suite à la consultation des entreprises effectuée par la commune de Saint-Léonard de Noblat, le marché attribué à la Société EUROVIA pour les travaux sur la VIC 29 donne une dépense prévisionnelle de 95 000 € à la charge de la Communauté de Communes de Noblat. A cette dépense, il est nécessaire d'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES €		RECETTES €	
Travaux	95 000	Conseil Général (CDDI)	40 000
Maîtrise d'œuvre...	8 500	Communauté de Communes de Noblat	63 500
TOTAL € HT	103 500	TOTAL € HT	103 500

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES €		RECETTES €	
Travaux	95 000	Conseil Général (CDDI)	40 000
Maîtrise d'œuvre...	8 500	Communauté de Communes de Noblat	63 500
TOTAL € HT	103 500	TOTAL € HT	103 500

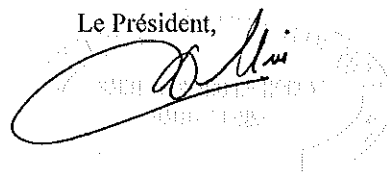
Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 29 septembre 2011

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le : 05.10.11
Publié ou notifié
Le : 05.10.11

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOIRIE - VIC 29 - PLAN DE FINANCEMENT

Date de transmission de l'acte : 05/10/2011

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/10/2011

Numéro de l'acte : 2011-121 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110929-2011-121-DE

Date de décision : 29/09/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires